



**Nos enfants -**  
*Gardiens du savoir sacré*

**Rapport final  
du Groupe de travail national du ministre  
sur l'éducation**

**Décembre 2002**

**Ce rapport a été écrit par le groupe de travail national du ministre sur l'éducation que a été commissionné par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien**

*« Nous (Groupe de travail national du ministre sur l'éducation) croyons qu'une forte identité culturelle conjuguée à un très bon rendement scolaire donnera aux citoyens des Premières nations la confiance et l'aisance nécessaires pour tirer parti des deux mondes. »*

– Rapport final du groupe de travail national du ministre sur l'éducation, Introduction p.1

## TABLE DES MATIÈRES

<b>LETTRÉ D'ENVOIE</b>	i
<b>INTRODUCTION</b> .....	1
<b>CONTEXTE</b> .....	5
<b>RÉUSSITES</b> .....	9
<b>CONCEPTION DE L'AVENIR</b> .....	11
RÉALISER CET AVENIR	11
COMPÉTENCE EN MATIÈRE D'ÉDUCATION	12
INFRASTRUCTURE	14
FINANCEMENT	16
FACILITER LE PROCESSUS	19
<b>QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT AUX PREMIÈRES NATIONS</b> .....	20
SAVOIR AUTOCHTONE	20
LANGUE ET CULTURE	22
PARTICIPATION DES PARENTS ET DE LA COLLECTIVITÉ	23
DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE	25
ÉDUCATION SPÉCIALE	26
ÉDUCATION SPÉCIALE – DOUANCE	27
RECRUTEMENT, FORMATION ET MAINTIEN EN POSTE DES ENSEIGNANTS	28
ÉTUDES POSTSECONDAIRES	34
RACISME	35
<b>RÔLE DU MAINC</b> .....	39
<b>RÔLE DES PROVINCES ET DES TERRITOIRES</b> .....	42
<b>CONCLUSION</b> .....	47
<b>SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS</b> .....	49
<b>ANNEXE 1 - LISTE DE MEMBRES GTNMÉ</b>	58
<b>ANNEXE 2 - RAPPORTS COMMANDÉS PAR LE GTNMÉ</b>	60
<b>ANNEXE 3 - PARAMETRES GTNMÉ</b>	61

## Groupe de travail national du ministre sur l'éducation

Ottawa (Ontario)  
Le 12 décembre 2002

L'honorable Robert D. Nault, C.P., député  
Ministre des Affaires indiennes et du Nord Canadien  
Terrasses de la Chaudière  
10, rue Wellington, Tour nord  
Gatineau QC K1A 0H4

L'honorable Stephen Owen, C.P., député  
Secrétaire d'État aux Affaires indiennes et du Nord Canadien  
Chambre des communes  
Ottawa ON K1A 0A6

Messieurs,

Nous sommes heureuses de vous transmettre ci-joint le rapport final du Groupe de travail national du ministre sur l'éducation, intitulé *Nos enfants, gardiens du savoir sacré*.

Depuis notre nomination, en juin, le groupe de travail s'est réuni cinq fois et nous avons commandé une série de rapports de recherche dont la liste se trouve dans le rapport final.

Nous avons effectué des analyses en profondeur et discuté abondamment afin d'élaborer des recommandations qui aideront à établir à l'intention des Premières nations un système d'éducation efficace et intégral, fondé sur le savoir autochtone. Grâce à ce système d'éducation, nos enfants pourront acquérir les connaissances, les compétences et la confiance dont ils ont besoin pour participer pleinement à l'évolution de leurs propres collectivités et à celle de la société canadienne.

Le Groupe de travail national du ministre sur l'éducation souhaite sincèrement que le gouvernement du Canada, en collaboration avec d'autres partenaires du milieu de l'éducation, assurera la mise en oeuvre de nos recommandations afin d'encourager l'excellence de l'enseignement aux apprenants des Premières nations, de leur offrir plus de possibilités en matière d'éducation et d'améliorer leurs résultats scolaires. Ce sont là des aspirations que nous partageons tous.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par

---

Deborah Jeffrey

Original signé par

---

Corinne Mount Pleasant-Jetté

Co-présidentes, Groupe de travail national du ministre sur l'éducation

## INTRODUCTION

Le présent rapport est présenté au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, indépendamment des négociations existantes et en cours relativement à l'éducation des Premières nations.

Au cours de l'histoire, les parents autochtones et les dirigeants de collectivités autochtones se sont faits les porte-parole des volontés et des aspirations des collectivités autochtones relativement à l'éducation de leurs enfants. *Ils veulent que l'éducation les prépare à participer pleinement à la vie économique de leur collectivité et de la société canadienne. Mais ce n'est là qu'une partie de leur projet. Les intervenants nous ont déclaré que le système d'éducation doit amener les enfants et les jeunes à devenir des citoyens autochtones, compétents sur les plans linguistique et culturel et prêts à assumer les responsabilités de leurs nations. Les jeunes qui terminent leurs études doivent avoir développé une forte identité autochtone. Conformément aux traditions autochtones, l'éducation doit viser le développement intégral de l'enfant, tant intellectuel, spirituel et affectif que physique.*<sup>1</sup>

Les jeunes des Premières nations doivent posséder les connaissances et les compétences associées à la société contemporaine s'ils veulent créer des collectivités et des économies fortes pour les leurs ainsi que contribuer à l'économie générale du Canada.

Il faut assurer aux citoyens des Premières nations le soutien nécessaire pour leur développement et leur éducation grâce à un environnement éducationnel structuré et sécuritaire, au sein duquel sont visées l'excellence et la promotion des valeurs et des

---

<sup>1</sup>Commission royale sur les peuples autochtones. 1996. **Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones. Volume 3 - Vers un ressourcement.** Ottawa : ministre des Approvisionnement et Services du Canada, pp. 489-490.

croyances. Nous (Groupe de travail national du ministre sur l'éducation - GTNMÉ) croyons qu'une forte identité culturelle conjuguée à un très bon rendement scolaire donnera aux citoyens des Premières nations la confiance et l'aisance nécessaires pour tirer parti des deux mondes.

La santé et le dynamisme d'une nation sont directement fonction de la capacité de cette dernière à offrir à sa population des possibilités concrètes de s'instruire. Notre avenir, à titre de nation et de Premières nations, dépendra grandement du niveau d'instruction et des réussites scolaires de nos citoyens. Pour que leurs collectivités demeurent viables et en santé, les membres des Premières nations doivent pouvoir compter sur des programmes et des services d'enseignement de qualité.

L'avenir des Premières nations représente actuellement un défi. On fait face à une crise dans le domaine de l'éducation. Quoiqu'il y ait des exceptions remarquables, on constate l'absence de système, d'objectifs et de responsabilité en éducation, ainsi que le manque de pouvoirs et de moyens chez les parents, aînés et leaders en éducation des Premières nations pour résoudre la crise, situation qui découle de la façon dont les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux gèrent l'éducation. Les Premières nations doivent être capables de prendre des décisions responsables en ce qui a trait à la planification et à la mise en œuvre de programmes visant l'excellence en éducation.

Les recommandations d'un grand nombre de rapports et d'études vont dans la même direction en ce qui concerne l'éducation des Premières nations. Les Premières nations doivent disposer des ressources et des moyens nécessaires pour concevoir, mettre en œuvre et offrir des programmes d'éducation permanente, dans les réserves et hors de celles-ci. Il faut agir dès maintenant. Les capacités des membres des Premières nations, en ce qui a trait à une variété de domaines – progrès sociaux, économiques et culturels des collectivités des Premières nations; développement stratégique du

Canada; appartenance à un réseau international de peuples autochtones – restent encore à être pleinement développées.

L'avenir et l'épanouissement collectifs des Premières nations reposent sur le respect du droit naturel des Premières nations et la redéfinition de l'éducation des Premières nations. Le droit naturel des populations des Premières nations confirme la responsabilité des générations présentes et à venir et le respect qui leur est dû, et ce, puisque les enfants sont les porteurs de la langue et de la culture.

À de trop grandes reprises dans le passé, les enfants des collectivités des Premières nations ont reçu un enseignement qui visait, délibérément ou involontairement, à les assimiler. On constate peu de changement aujourd'hui. L'enseignement dispensé ne tient aucunement compte des cultures, des langues et de l'histoire plurielle des Premières nations. Depuis plus de deux siècles, cet important décalage ne fait que s'accroître.

Il importe d'éliminer cette dissociation culturelle et de s'empresser d'établir une stratégie pragmatique et sensée en matière d'éducation des Premières nations. Cette nouvelle stratégie ferait la promotion des diverses langues et cultures, reconnaîtrait les histoires et les collectivités des Premières nations, s'axerait sur la réussite scolaire et viserait une qualité accrue (enseignants, programmes, évaluations d'élèves et résultats scolaires).

Nous sommes également d'avis qu'il faut confier un rôle juridique précis aux Premières nations par rapport à tout ce qui touche l'éducation, notamment la prise de décision, la planification, la mise en œuvre et l'évaluation se rapportant aux politiques et aux programmes en matière d'enseignement des Premières nations, de la petite enfance aux études postsecondaires. Le contrôle de l'éducation relève du droit inhérent des Premières nations à l'autonomie gouvernementale.

La prise en charge, par les Premières nations, de l'éducation de leurs apprenants est un thème important abordé tout au long du présent rapport. Nous croyons qu'elle s'étend aux apprenants qui fréquentent des écoles provinciales ou territoriales. Nous traitons en détail de ce que constitue la prise en charge de l'éducation. Ainsi, par nos recommandations, nous assurerons l'égalité des chances pour les apprenants des Premières nations, égalité sur laquelle ils ne peuvent actuellement compter, et favoriserons la réussite scolaire qui fera notre fierté à tous.

## CONTEXTE

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a demandé au GTNMÉ de proposer des options quant aux stratégies et aux mesures qui sont nécessaires à la promotion de l'excellence dans l'éducation des Premières nations aux niveaux primaire et secondaire ainsi qu'à la réduction de l'écart entre les apprenants des Premières nations et les autres Canadiens en ce qui a trait à la réussite scolaire. Dans le cadre du Projet de renouvellement en éducation du ministre, le travail du GTNME favorise la consultation et la participation active des parents, des aînés et des dirigeants des Premières nations. Notre mandat se termine avec ce rapport.

Notre rapport a de nombreux précédents. En 1968, le document « Étude sur les indiens contemporains du Canada » (le rapport Hawthorn)<sup>2</sup> faisait allusion à l'inégalité dans l'éducation des Indiens au Canada, et trois chapitres du rapport étaient centrés sur les mesures qui seraient nécessaires à une meilleure réussite scolaire dans les collectivités des Premières nations.

En 1976, le *Task Force on the Educational Needs of Native Peoples* a fait rapport au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et au ministre de l'Éducation de l'Ontario, disant que *...aucun système d'éducation ne sera satisfaisant, jusqu'à ce que la responsabilité de l'éducation et la possibilité d'améliorer cette éducation soient entre les mains des peuples autochtones.*<sup>3</sup>

---

<sup>2</sup>Hawthorn, H. 1967. **Étude sur les indiens contemporains du Canada, Volume II.** Ottawa : Imprimeur de la Reine. (Traduction libre.)

<sup>3</sup>**Task Force on the Educational Needs of Native Peoples.** Présenté en 1976 par les Grands chefs de l'Ontario au ministre de l'Éducation de l'Ontario et au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

En 1988, l'Assemblée des Premières Nations a présenté un rapport intitulé « Tradition et éducation ». <sup>4</sup> Ce rapport représentait plus de quatre ans de recherche et de discussions sur l'éducation des Premières nations et était composé de quatre volumes de recommandations concernant les domaines de compétences, les ressources, la gestion et la qualité.

D'autres études, rapports et énoncés récents du gouvernement portent sur le besoin d'une réforme de l'éducation des Premières nations.

En 1998, 'Rassembler nos forces – Le plan d'action du Canada pour les questions autochtones' indiquait que *[les jeunes autochtones] quittent l'école avant d'avoir acquis les compétences nécessaires à l'exercice d'un emploi, et sans connaître la langue et la culture de leur peuple.*

Le Plan d'action fédéral avec les Premières nations en 1998 portait sur *Miser sur l'éducation chez les autochtones ... afin d'améliorer la qualité de l'éducation.* <sup>5</sup>

Le Rapport du vérificateur général en 2000, au chapitre 4, comprenait le commentaire suivant : *Nous croyons que le Ministère ne peut réussir à fournir une éducation aux élèves Indiens que si leurs besoins et leurs aspirations sont bien cernés et pris en compte par un **système** d'éducation [emphase ajoutée] conçu pour y répondre.* <sup>6</sup>

---

<sup>4</sup>Fraternité des Indiens au Canada, Assemblée des Premières Nations, 1988. **Tradition et éducation : vers une vision de notre avenir (Volumes 1, 2, 3)**. Ottawa : Assemblée des Premières nations.

<sup>5</sup>**Rassembler nos forces – Le plan d'action du Canada pour les questions autochtones.** Ottawa : ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. 1997.

<sup>6</sup>Vérificateur général, Avril 2000. **Rapport du vérificateur général du Canada à la Chambre des communes. Chapitre 4 - Affaires indiennes et du Nord Canada - L'enseignement primaire et secondaire.** Ottawa : ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Le chapitre 5 du rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones résumait divers sujets bien documentés sur l'éducation des Autochtones pour souligner le besoin de réformes essentielles afin de parvenir à une réussite scolaire plus équitable.<sup>7</sup>

Le discours du Trône de 2002 a défini l'objectif du gouvernement concernant l'amélioration des résultats scolaires des enfants des Premières nations.<sup>8</sup>

Nous respectons le travail et partageons les objectifs des rapports et des documents qui ont été présentés auparavant. Ils représentent une quantité importante et permanente de preuves appuyant la réforme de l'éducation des Premières nations. Toutefois, jusqu'à présent, il n'y a eu que très peu ou pas de volonté politique de mettre en oeuvre ces réformes. La réussite scolaire des jeunes des Premières nations est encore plus importante de nos jours.

Dans quinze ans, les enfants des Premières nations représenteront de 25 à 50 p. 100 de la population totale des élèves au primaire dans plusieurs provinces et territoires. Dans quatre ans, la main-d'oeuvre autochtone se chiffrera à un peu moins d'un million de personnes : les hommes et les femmes de moins de 35 ans représenteront la majorité de ces travailleurs. La réussite scolaire aux niveaux secondaire et postsecondaire signifie des emplois pour les diplômés. Néanmoins, en 1999-2000, les statistiques du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC) ont démontré que l'obtention d'un diplôme d'études secondaires pour les étudiants des Premières nations dans les réserves ne se chiffrait qu'à 32,1 p. 100.<sup>9</sup> Nous

---

<sup>7</sup>Commission royale sur les peuples autochtones. 1996. **Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones. Volume 3 - Vers un ressourcement.** Ottawa : ministre des Approvisionnements et des Services du Canada.

<sup>8</sup>**Discours du Trône ouvrant la deuxième session de la trente-septième législature du Canada.** Le 30 septembre 2002.

<sup>9</sup>Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, 2002. **Données ministérielles de base 2001.** Ottawa : ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. p. 37.

reconnaissons que ce chiffre dénote le nombre d'élèves des Premières nations qui sont inscrits à la dernière année du programme d'études secondaires et qui l'ont réussi, et non le nombre d'élèves inscrits à la première année et qui termineront à l'année appropriée. Les perspectives d'emploi pour les jeunes des Premières nations seront donc presque inexistantes : le Conference Board du Canada a estimé, en 1998, que la moitié des emplois créés au Canada exigeraient un diplôme d'études secondaires comme exigence minimale à l'emploi.

À l'échelle nationale, ce faible taux de réussite scolaire souligne l'urgence à réformer l'éducation des Premières nations et alimente nos inquiétudes concernant l'état critique de l'éducation des Premières nations.

## RÉUSSITES

Il est important de reconnaître qu'il y a eu de nombreux efforts de la part des Premières nations en vue d'apporter des changements positifs à l'éducation. Par exemple, le Conseil national indien de l'éducation de l'Assemblée des Premières nations, qui travaille en étroite collaboration avec le Conseil en Éducation des Premières nations (CÉPN) du Québec, a réalisé une importante analyse des besoins spéciaux des élèves des Premières nations qui a eu comme résultat une augmentation des budgets consacrés aux écoles des Premières nations et des autorités scolaires.

Plusieurs organismes régionaux ont été mis sur pied afin d'assurer du leadership et de créer un environnement qui permettra une réponse proactive aux nombreuses questions relatives à l'éducation des Premières nations. Le *First Nations Education Steering Committee (FNESC)* en Colombie-Britannique, le Mi'kmaw-Kina'matnewey en Nouvelle-Écosse et le *First Nation Education Resource Centre* du Manitoba, ainsi que des composantes responsables de l'éducation dans des organismes des Premières nations et organismes régis par un traité dans les provinces et territoires ont servi leurs membres en formant des équipes d'éducateurs et de professionnels des Premières nations qui ont pour but de prendre des mesures progressives pour résoudre les divers problèmes en éducation.

Il y a plusieurs exemples d'innovation par les Premières nations dans les écoles secondaires urbaines et les écoles d'immersion des réserves, ainsi que par des communautés de l'enseignement en ligne qui répondent aux besoins des collectivités isolées, où les cultures des Premières nations sont mises en valeur dans un environnement d'apprentissage positif. L'Académie Amiskwaciy à Edmonton et l'école d'immersion d'Onion Lake en Saskatchewan sont d'excellents exemples d'écoles des Premières nations qui ont réussi à intégrer les cultures des Premières nations partout dans le programme éducatif.

Aussi vitaux et importants que sont ces exemples, ils sont nettement surpassés en nombre par les problèmes non résolus en éducation qui freinent le progrès et qui nous rappellent que le travail à faire est encore considérable. Toutefois, ces exemples peuvent aussi indiquer que des changements sains et positifs sont apportés à l'éducation des Premières nations grâce au leadership et à la direction des parents, des aînés et des collectivités des Premières nations.

## **CONCEPTION DE L'AVENIR**

Le droit naturel des Premières nations attribue des dons à chaque apprenant d'une Première nation. Nous croyons à la nécessité de dispenser un enseignement à chaque apprenant des Premières nations, de la petite enfance jusqu'au niveau postsecondaire. Cet enseignement doit se caractériser par la qualité et l'excellence de l'enseignement et par une matière pertinente donnée dans un milieu sûr avec des ressources professionnelles et financières suffisantes. Il doit se comparer favorablement ou être supérieur à celui que reçoivent les autres apprenants canadiens. En fait, le succès d'un système d'éducation des Premières nations inspiré du savoir autochtone traditionnel, qui tient compte de l'objectif des parents et anciens et préconise l'apprentissage linguistique et culturel, se mesure par sa capacité de former une population empreinte d'humanité et de respect qui contribue à sa communauté et vit en harmonie avec son environnement.

Nous envisageons un système d'éducation des Premières nations efficace et intégral qui part de l'éducation de la petite enfance et va jusqu'à l'éducation et la formation des adultes en passant par l'éducation postsecondaire, pour lequel les Premières nations prennent les décisions et où les parents, les anciens, les professionnels et les dirigeants à l'échelle communautaire, régionale et nationale conçoivent ensemble les programmes d'études et disposent des fonds et de l'infrastructure nécessaires pour le faire.

Nous envisageons aussi un système d'éducation où les parents, les anciens, les responsables de l'éducation et les autres membres des communautés des Premières nations cernent les objectifs de leurs apprenants de manière à leur donner les compétences culturelles et linguistiques nécessaires.

## **RÉALISER CET AVENIR**

Pour réaliser cet avenir, trois mesures s'imposent sans tarder : confier la compétence en matière d'éducation aux Premières nations; créer une infrastructure nécessaire à l'éducation des Premières nations dotée des mécanismes leur permettant d'assumer la

responsabilité de l'enseignement; réviser le budget de l'enseignement en fonction du renouvellement et de la transformation de l'enseignement des Premières nations.

Ces trois mesures sont liées les unes aux autres. La clé d'une transformation réussie de l'éducation des Premières nations repose sur la mise en œuvre simultanée des trois grandes recommandations portant sur la compétence en matière d'éducation, l'infrastructure et le financement.

## **COMPÉTENCE EN MATIÈRE D'ÉDUCATION**

Nous estimons que la compétence en matière d'éducation dont les Premières nations doivent être dotées pour gérer leur système d'éducation doit être globale et exclusive. C'est-à-dire qu'elles doivent assumer la responsabilité de tous les aspects de l'éducation de leur population pendant toute la vie d'un apprenant quel que soit le lieu où il habite ou l'école qu'il fréquente. Comme les autorités territoriales ou provinciales hésitent à reconnaître la compétence des Premières nations en matière d'éducation, les organismes d'éducation des Premières nations, les parents et les anciens auraient le plein pouvoir juridique de négocier les ententes et dispositions nécessaires sur l'enseignement avec les autorités provinciales et territoriales afin d'améliorer les occasions d'apprendre de leurs membres.

Un examen de la documentation et des récentes négociations sur l'enseignement par plusieurs Premières nations régionales illustre l'importance que le Groupe de travail national du ministre sur l'éducation et les Premières nations accordent à la prise en charge par les Premières nations de leur propre enseignement. Sans l'obtention de compétence en matière d'éducation, les Premières nations sont incapables de fixer légalement les exigences de base de l'enseignement, y compris les programmes d'études, la langue d'enseignement, les normes d'enseignement (sur le plan scolaire,

de l'espace, etc), la qualification des enseignants, le calendrier scolaire et les méthodes pédagogiques ou la nécessité de créer plus d'écoles ou d'installations scolaires.

Le fait d'assumer cette compétence entraîne la nécessité de rendre compte des résultats scolaires, du rendement du système et des enseignants et des évaluations scolaires. Les Premières nations ont besoin d'un appui et des moyens de contrôler et vérifier l'enseignement que reçoivent les élèves des Premières nations dans les réserves et en dehors des réserves. Si les résultats scolaires sont insatisfaisants, les parents, les anciens et les dirigeants doivent être dotés du pouvoir nécessaire d'exiger des comptes.

Le fait de confier aux Premières nations la compétence en matière d'éducation est un premier pas essentiel à la réalisation de l'avenir envisagé. Ainsi, nous recommandons :

- 1. Que le Canada s'engage à entamer des discussions avec les Premières nations sur la compétence en matière d'éducation à long terme des Premières nations dans les réserves et hors réserve. Il s'agit notamment du développement des capacités à l'échelle communautaire et régionale qui englobe la formulation d'une stratégie et l'affectation des ressources pour la mise en œuvre. Il faut prendre sans tarder des mesures pour créer des organisations des Premières nations qui faciliteront ce processus ou améliorer les organisations actuelles.**

Nous croyons que les Premières nations devraient mettre en œuvre et diriger ce processus avec l'aide nécessaire du ministre du MAINC et d'autres fonctionnaires fédéraux. Ce processus doit :

- aboutir à des options pour établir la compétence des Premières nations en matière d'éducation;
- établir des repères et un plan opérationnel pour le transfert de compétence en matière d'éducation;
- aider les Premières nations à déterminer la meilleure option pour le transfert de compétence en matière d'éducation;
- respecter la diversité des Premières nations, les modèles actuels de compétence en matière d'éducation et ceux qui se dessinent pour l'enseignement des Premières nations ainsi que les négociations actuelles régionales sur la compétence en matière d'éducation des Premières nations;
- opérer le transfert de compétence dans un délai de cinq ans.

## **INFRASTRUCTURE**

Notre deuxième recommandation porte sur le besoin de créer une infrastructure en matière d'éducation chez les Premières nations niveau communautaire et régional qui leur permettra de concevoir et de gérer un système d'éducation intégral et exclusif portant de la petite enfance jusqu'au niveau postsecondaire et d'exercer les droits et responsabilités que leur confère cette charge.

Nous envisageons une infrastructure qui est essentiellement un système doté de ressources, c'est-à-dire des professionnels, des installations, une capacité technique et de recherche et des modalités décisionnelles à l'échelle communautaire et régionale afin de donner aux parents, aux anciens, aux enseignants et aux dirigeants la possibilité d'assumer un rôle actif et de prendre des décisions concernant tous les aspects de l'enseignement des Premières nations.

Voici les objectifs principaux d'une telle infrastructure :

- administrer un système d'éducation des Premières nations de qualité et en assumer la responsabilité, notamment pour les aspects suivants :
  - programmes de développement de la petite enfance, écoles primaires et secondaires et établissements d'enseignement postsecondaire dans les réserves et hors réserve;
  - administrateurs et enseignants;
  - conseils scolaires, surintendants et administrateurs.
- participer à l'administration des autres établissements d'enseignement postsecondaire
- élaborer des normes d'enseignement;
- inclure une fonction de vérification de l'enseignement;
- concevoir et mettre en œuvre un système d'éducation des Premières nations de qualité destiné de la petite enfance jusqu'au niveau postsecondaire, y compris l'éducation des adultes et la formation professionnelle;
- rassembler des données sur l'enseignement et en faire le compte rendu;
- formuler des politiques d'enseignement, des règlements et des lois;
- établir des points de repère, des indicateurs de rendement et un plan opérationnel pour la création d'une infrastructure de l'enseignement;
- prévoir les modalités pour donner aux parents des Premières nations la possibilité d'assumer leur compétence en matière d'éducation et les aider en ce sens;
- seconder l'élargissement des programmes et services pour favoriser la participation des parents.

Les parents et élèves canadiens profitent de leurs systèmes d'éducation - des conseils de parents locaux, des conseils scolaires ou de district, des diverses organisations d'éducation, des ministères de l'éducation dotés de vastes ressources de planification et de recherche et du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada). Il est essentiel que les Premières nations puissent compter sur les appuis pour l'éducation secondaire et tertiaire qui sont tributaires d'un système d'éducation efficace et dont jouissent le restant

de la population canadienne. Sans ce système, il est presque impossible de rétrécir l'écart entre les résultats scolaires des élèves des Premières nations et des élèves canadiens.

Nous recommandons :

- 2. Que le ministre entreprenne dès maintenant un processus visant à créer une infrastructure en éducation chez les Premières nations qui englobe les modalités décisionnelles et une capacité de conception et d'administration des programmes à deux niveaux : communautés des Premières nations et organismes régionaux en matière d'éducation.**
  
- 3. Que pour améliorer les programmes et services des Premières nations à long terme, le financement provenant du gouvernement soit intégré et effectué dans le cadre des programmes d'éducation au niveau communautaire. En particulier, les fonds et programmes pour le développement de la petite enfance devraient être transférés de Santé Canada et de Développement des ressources humaines Canada et mis en oeuvre à l'intérieur des programmes d'enseignement. Le fait d'améliorer le processus et d'y intégrer divers éléments simplifierait les rapports que les communautés des Premières nations doivent soumettre.**

Nous croyons que ce sont les Premières nations qui devraient diriger et mettre en oeuvre ce processus avec l'aide et les ressources nécessaires du ministre, du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et des autres ministères et fonctionnaires fédéraux. Le processus devrait porter immédiatement sur les éléments de l'infrastructure aux échelles communautaires et régionales.

## **FINANCEMENT**

Nous croyons qu'il est essentiel de consacrer plus d'argent à l'éducation chez les Premières nations, c'est-à-dire pour la conception et la mise en oeuvre d'un système

d'éducation intégral servant à offrir aux Premières nations un enseignement complet de qualité.

On croit à tort que les budgets annuels d'éducation des Premières nations suffisent pour les besoins des élèves des Premières nations. Il ne faut pas se leurrer; l'éducation chez les Premières nations manque de ressources et de soutien. Les écoles des Premières nations fonctionnent essentiellement indépendamment sans pouvoir compter sur une infrastructure d'aide systématique qui permettrait aux parents et aux enseignants de s'attaquer ensemble aux plus grands problèmes d'éducation. Cette situation a produit plusieurs générations de jeunes insuffisamment instruits qui n'ont pu réaliser leur plein potentiel. Les fonds destinés à l'éducation des apprenants des Premières nations doivent être utilisés d'une façon tout à fait transparente et leur utilisation doit être justifiée à tout point de vue.

Nous croyons qu'en confiant aux Premières nations la compétence en matière d'éducation et en créant l'infrastructure nécessaire pour qu'elles s'acquittent de cette responsabilité, nous obtiendrons chez les Premières nations des résultats semblables à ceux observés dans la population canadienne en général. Il sera également nécessaire de consacrer plus de ressources et de temps et de mettre en œuvre les recommandations qui suivent.

Nous recommandons :

- 4. Que le ministre et les Premières nations, en collaboration avec les fonctionnaires du ministère et d'autres fonctionnaires, déterminent les coûts réels et prévus d'un système d'éducation des Premières nations intégré en accordant une attention particulière aux aspects suivants :**
  - **les coûts associés à la compétence des Premières nations en matière d'éducation et aux questions connexes;**

- **le coût de création et de maintien d'une infrastructure d'éducation au niveaux communautaire et régional chez les Premières nations;**
- **les coûts d'une éducation de qualité chez les Premières nations, y compris :**
  - **l'évaluation du degré de réussite des élèves et l'adoption de mesures pour l'améliorer;**
  - **l'octroi de fonds nouveaux pour compenser les inégalités et l'évolution des exigences, notamment les salaires et les avantages sociaux des enseignants et du personnel des écoles des Premières nations;**
  - **des installations scolaires sûres, bien équipées, bien entretenues, adaptées à la culture des Premières nations et dont l'aménagement tient compte de la réalité autochtone (p. ex. l'espace pour les parents et les anciens ainsi que pour le développement de la petite enfance);**
  - **de l'argent pour l'enseignement versé par des communautés des Premières nations aux provinces et territoires pour les élèves des écoles provinciales et territoriales;**
  - **des cours de langue et des programmes d'enseignement linguistique conçus et approuvés par les Premières nations;**
  - **des programmes d'études pertinents sur le plan culturel conçus et approuvés par les Premières nations pour toutes les matières;**
  - **des programmes d'études et des ressources conçus pour remédier aux faiblesses en mathématiques et en sciences ainsi qu'à l'analphabétisme;**
  - **l'élaboration de méthodes pédagogiques et d'évaluation adaptées à la culture des Autochtones.**

Nous recommandons :

- 5. Qu'un seul crédit parlementaire soit établi pour l'éducation des Premières nations qui comprend tous les fonds approuvés par le Parlement pour l'éducation des Premières nations dispensé par l'ensemble des ministères et organismes fédéraux.**

Nous recommandons :

- 6. Que tous les ordres de gouvernement veillent à ce que les élèves des Premières nations puissent compter sur des installations d'éducation de qualité. Il faut débloquer de nouveaux fonds pour les travaux de construction et de réparation qui attendent, entretenir les installations et, surtout, construire de nouvelles écoles pour donner aux élèves des Premières nations la même possibilité que les autres élèves du Canada de suivre un enseignement dans leur propre communauté.**

## **FACILITER LE PROCESSUS**

Les trois actions dont il est question dans les recommandations devraient s'effectuer simultanément et les activités principales devraient avoir lieu à l'échelle régionale et communautaire. Il sera nécessaire d'affecter des ressources et des fonds à l'échelle régionale pour faciliter la recherche et les discussions qui suivront.

## QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT AUX PREMIÈRES NATIONS

L'éducation est un moyen fondamental de perpétuer la culture. Il est difficile de déterminer les facteurs d'un enseignement de qualité pour les Premières nations. Chacun a un point de vue différent sur les facteurs qui contribuent à la qualité d'un programme ou d'un système éducatif. Les autorités scolaires du monde entier obtiennent la qualité de l'enseignement pour leurs apprenants par différents moyens et en définissant la qualité de différentes manières. Malgré ces différences, tous les bons systèmes éducatifs, partout, ont en commun les résultats scolaires – les taux d'obtention de diplôme et le rendement scolaire concurrentiel des élèves.

Nous nous sommes penchés sur plusieurs sujets que nous considérons essentiels à la définition, au développement, à la mise en oeuvre et à l'évaluation d'un enseignement de qualité pour les Premières nations.

### SAVOIR AUTOCHTONE

*(Le savoir) est un processus dérivé de la création et, à ce titre, il a une fonction sacrée. Il est inhérent et lié à toute la nature, à ses créatures et à l'existence humaine. L'apprentissage est perçu comme une responsabilité permanente qu'on assume pour comprendre le monde autour de soi et animer ses capacités personnelles. Le savoir nous enseigne à prendre charge de sa vie, favorise le développement du sens des relations personnelles avec les autres et aide à imiter des comportements respectueux et compétents. Le savoir est une capacité d'être ingénieuse qui crée le contexte et la texture de la vie.<sup>10</sup>*

---

<sup>10</sup>Battiste, Marie, 2002. **Indigenous Knowledge and Pedagogy in First Nations Education - A Literature Review with Recommendations**, p. 11 (traduction libre).

Lorsqu'on examine l'enseignement aux Premières nations dans son contexte historique, on observe une tendance qui consiste en un système éducatif essentiellement imposé aux élèves des Premières nations et caractérisé par une indifférence manifeste pour les langues, les cultures, la sagesse et le savoir collectifs des Premières nations.

Des siècles de commerce, d'évolution culturelle et d'interaction sociale entre les Premières nations ont produit un vaste ensemble de connaissances qui mérite d'être inclus dans le programme de toutes les écoles et de tous les établissements d'enseignement postsecondaire à titre d'information valide et importante. L'intégration de la sagesse et du savoir des Premières nations aux programmes d'étude et aux méthodes d'enseignements dans les systèmes éducatifs, chez les Premières nations comme dans les provinces et les territoires, assurera aux apprenants des Premières nations un milieu d'apprentissage positif et favorisera la réussite des élèves. De plus, les apprenants qui ne font pas partie des Premières nations pourraient ainsi en venir à adopter un point de vue plus respectueux de l'histoire du Canada et de sa culture, en y faisant une place aux Premières nations.

Nous recommandons :

- 7. Que le Canada affirme le savoir autochtone à titre d'élément intégral et essentiel du patrimoine national du Canada que nous devons préserver et mettre en valeur au profit des Canadiens d'aujourd'hui et de ceux de demain. Sous la direction et le leadership des collectivités des Premières nations, le Canada doit collaborer avec tous les intervenants pour veiller à ce que tous les programmes et services éducatifs respectent le savoir autochtone et en fassent la promotion.**

## LANGUE ET CULTURE

*La langue est de loin le facteur le plus significatif dans la survie du savoir autochtone. Les langues autochtones et leur ordre symbolique, verbal et inconscient structurent et incarnent le savoir autochtone. (...) Lorsque les langues, le patrimoine et les collectivités autochtones sont respectés, appuyés et reliés aux aînés et à l'éducation, le succès scolaire des élèves autochtones s'ensuit. Les langues autochtones sont des ressources irremplaçables dans toute réforme de l'éducation. (...) Les réformes de l'éducation doivent redéfinir l'alphabétisation pour affirmer que les langues autochtones sont essentielles à l'apprentissage et à l'identité des Autochtones.<sup>11</sup>*

Nous avons toute confiance que les Premières nations, à la condition d'avoir les ressources nécessaires, veilleront à ce qu'un plus grand nombre de méthodes d'enseignement et de programmes d'études portant sur la culture et la langue soient intégrés aux programmes d'enseignement, à partir du développement de la petite enfance jusqu'aux programmes d'études postsecondaires.

Nous recommandons :

- 8. Que le ministre, en pleine collaboration avec les Premières nations, élabore un projet de loi reconnaissant les langues des Premières nations comme les premières langues du Canada et, de plus, qu'il crée une fondation dotée qui veillera à ce que des ressources suffisantes soient consacrées au niveau communautaire à la prestation de programmes d'enseignement de qualité des langues et des cultures des Premières nations pour tous les**

---

<sup>11</sup>Battiste, Marie, 2002. *Indigenous Knowledge and Pedagogy in First Nations Education - A Literature Review with Recommendations*, pp. 12-13 (traduction libre).

**élèves, autochtones et non autochtones. Cela comprendrait, à tout le moins :**

- **la formation des enseignants et**
- **des méthodes d'enseignement, des textes, des fonds, des édifices, du matériel et de la technologie traditionnelle et novatrice appropriés.**

## **PARTICIPATION DES PARENTS ET DE LA COLLECTIVITÉ**

Un système ou programme éducatif sain s'appuie sur la participation active des parents et de la collectivité. Le leadership parental dans l'enseignement pour les Premières nations, que les élèves fréquentent des écoles dans les réserves ou hors de celles-ci, est un élément essentiel d'un système éducatif sain. La participation des parents et de la collectivité à l'enseignement des Premières nations n'a reçu ni l'attention voulue ni les ressources nécessaires des autorités fédérales, provinciales et territoriales, malgré le fait que le gouvernement fédéral ait reconnu et adopté en 1973 une politique préconisant « la maîtrise indienne de l'éducation indienne ».

On a pu constater que la confiance des parents en l'école et leur participation à l'enseignement sont essentielles à la réussite dans ce domaine. Elles entraînent une plus grande assiduité, des attitudes positives, de meilleures notes et une participation accrue à l'enseignement supérieur. *Les parents sont les premiers enseignants de leurs enfants. C'est eux qui ont le plus d'influence sur le développement de leurs enfants en bas âge; or, l'importance du développement de la petite enfance pour la réussite scolaire est bien établie. C'est à cette période de la vie que l'enfant acquiert une langue et qu'il apprend la confiance, qu'il établit des liens avec les autres et développe des valeurs et des compétences intellectuelles et sociales. (Les études) soulignent l'importance des pratiques parentales pour le développement des jeunes enfants et le succès qu'ils remporteront à l'école par la suite; les enfants de 2 et 3 ans à qui on avait fait la lecture plusieurs fois par jour ont fourni un rendement considérablement meilleur*

*à la maternelle que ceux à qui leurs parents ne faisaient la lecture que quelques fois par semaine ou plus. En outre, les enfants qui avaient été exposés aux livres et à la lecture dès leurs premières années obtenaient également de meilleurs résultats en mathématiques. L'étude démontrait également que les caractéristiques du milieu familial des enfants et leur participation à des activités éducatives en bas âge peuvent avoir des effets combinés considérables sur leur compétence future sur le plan du vocabulaire.<sup>12</sup>*

À la condition d'avoir des ressources suffisantes et d'y être encouragées, les Premières nations peuvent et doivent élaborer des stratégies en vue de stimuler la participation des parents et de la collectivité à l'enseignement, dans un milieu non menaçant et détendu.

Nous recommandons :

- 9. Que le Canada fournisse les ressources nécessaire à l'affirmation de la revitalisation du savoir autochtone des Premières nations dans le développement des capacités parentales, familiales et communautaires.**
- 10. Que les Premières nations et le Canada affirment l'importance de la participation des parents, de la famille et de la collectivité, basée sur un contexte non menaçant et détendu qui met les parents à l'aise pour discuter de questions scolaires, reconnaît la famille élargie, met en valeur le rôle intégral des grand-parents, fournit aux élèves des occasions de servir la collectivité, favorise le dialogue communautaire avec les jeunes et, par des mesures pratiques, amène les parents à s'engager. Le Canada doit fournir les ressources nécessaires pour appuyer les parents et les**

---

<sup>12</sup>Kavanagh, Barbara, 2002. *The Role of Parental and Community Involvement in the Success of First Nations Learners: A Review of the Literature*, p. 11 (traduction libre).

**grand-parents des Premières nations afin de leur fournir des mécanismes d'appui pour traiter efficacement de cet aspect de la programmation scolaire.**

- 11. Que les aînés soient invités à participer à la planification et à la mise en oeuvre de processus concernant leur sagesse et leur rôle de conseillers professionnels.**

## **DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE**

*Dans le domaine de l'éducation comme celui de la santé, la petite enfance est une étape cruciale. La vie familiale traditionnelle donnait aux enfants autochtones une base solide favorisant le sentiment de sécurité et la confiance en soi. De nos jours, les familles autochtones ne sont pas toujours en mesure de remplir cette fonction. La pauvreté, un sentiment d'aliénation, l'expérience du pensionnat et le dysfonctionnement des familles et des groupes sociaux empêchent souvent les parents de bien jouer leur rôle.<sup>13</sup> Des conditions socio-économiques défavorables représentent des difficultés et des obstacles supplémentaires à la réussite scolaire. Il faut améliorer ces conditions.*

Nous recommandons :

- 12. Que le gouvernement fédéral s'engage à financer des programmes universels de développement de la petite enfance pour les Premières nations.**

---

<sup>13</sup>Commission royale sur les peuples autochtones, 1996. **À l'aube d'un rapprochement. Points saillants du rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones.** Ottawa: Ministre des Approvisionnement et Services, pp. 83-84.

13. **Que les Premières nations, avec l'appui du gouvernement fédéral, élaborent des stratégies communautaires relatives à toute la gamme des services à la petite enfance en se fondant sur des principes et des points de repère autochtones. Cela devrait inclure l'élaboration de stratégies d'intervention rapide, un processus de communication et l'intégration des constatations dans l'élaboration des programmes.**

## **ÉDUCATION SPÉCIALE**

*Tel qu'indiqué dans la politique de l'APN sur l'éducation spéciale pour les Premières nations, tous les apprenants ont le droit de recevoir une éducation dans le milieu qui réponde le mieux à leurs besoins. De plus, l'APN affirme dans ce document que les apprenants des Premières nations ont également le droit d'avoir accès à une éducation qui englobe leur développement sur les plans spirituel, physique, social, psychologique, culturel et intellectuel, et que leur formation devrait les préparer à apprendre pendant toute leur vie. La philosophie exprimée dans le document du CÉPN se reflète dans l'affirmation selon laquelle tous les enfants des Premières nations ont le droit de recevoir un enseignement dans leur école communautaire, d'être intégrés à leurs pairs dans une salle de classe ordinaire, c'est-à-dire normalisée et aussi peu restrictive que possible. Le point de vue des Premières nations sur l'inclusion a ses origines dans l'ère des pensionnats, mais il est influencé également par le manque de financement de l'éducation spéciale. De nombreux élèves des Premières nations ont été obligés, et certains le sont encore, de fréquenter des écoles provinciales pour obtenir des services parce que les services d'éducation spéciale ne sont pas financés dans les écoles des Premières nations.<sup>14</sup>*

---

<sup>14</sup>Hurton, Gerry, 2002. **A Review of First Nations Special Education Policies and Funding Directions within the Canadian Context**, p. 14 (traduction libre).

Nous recommandons :

- 14. Que le ministre fournisse les ressources nécessaires à la prestation de programmes d'éducation spéciale pour répondre aux besoins des apprenants dans les écoles des Premières nations, tel qu'indiqué dans la présentation faite par l'Assemblée des Premières Nations sur l'éducation spéciale pour les Premières nations en novembre 2000.**
- 15. Vu la surreprésentation des élèves des Premières nations dans les programmes d'éducation spéciale dans les écoles provinciales et territoriales, que la qualité et l'efficacité des programmes d'éducation spéciale fassent immédiatement l'objet d'une enquête conjointe,, pour qu'on puisse repérer correctement les apprenants des Premières nations, leur accorder un soutien efficace et pertinent et prendre des mesures pour garantir l'amélioration de leur rendement scolaire à long terme.**
- 16. Que, sous réserve de la recommandation ci-dessus concernant les ressources nécessaires pour répondre aux besoins d'éducation spéciale, le ministre et les Premières nations effectuent tous les cinq ans un examen conjoint, sous la direction des Premières nations, de l'efficacité des programmes, des politiques et des services en matière d'éducation spéciale pour les Premières nations.**

## **ÉDUCATION SPÉCIALE – DOUANCE**

*La douance est un domaine dynamique en évolution. Avec l'arrivée du nouveau millénaire et de l'ère de la mondialisation, on ne se préoccupe plus seulement de repérer des génies et des prodiges, qui se révèlent d'ailleurs d'eux-mêmes, mais plutôt de reconnaître le plus grand nombre possible d'enfants et d'adolescents doués. Un*

*commun dénominateur ressort de toute la documentation à ce sujet : il faut des programmes conçus pour répondre aux besoins des enfants doués et talentueux. Ces programmes font également l'objet de nombreux débats et travaux de recherche.*<sup>15</sup>

Nous recommandons :

- 17. Que les Premières nations effectuent d'autres travaux de recherche en vue d'élaborer des politiques et des programmes efficaces pour l'enseignement aux apprenants doués parmi les membres des Premières nations.**

## **RECRUTEMENT, FORMATION ET MAINTIEN EN POSTE DES ENSEIGNANTS**

La qualité de l'enseignement pour les Premières nations dépendra en grande partie de la qualité des enseignants embauchés dans les écoles des Premières nations et les écoles provinciales et territoriales. On constate que de nombreux enseignants tournent le dos aux écoles des Premières nations, phénomène attribué aux facteurs de dissuasion suivants : manque d'appuis systémiques, salaires inférieurs à ceux que touchent les enseignants dans les écoles provinciales et territoriales, avantages sociaux moins nombreux que ceux qui sont offerts par les provinces et les territoires. Dans certains cas, lorsque des enseignants veulent être transférés à une école provinciale ou territoriale, on ne tient pas compte de la période pendant laquelle ils ont enseigné dans des écoles des Premières nations. Les enseignants des Premières nations dans les écoles provinciales et territoriales doivent souvent enseigner dans des situations difficiles, en disposant de peu d'appuis, ce qui mène parfois certains d'entre eux à

---

<sup>15</sup>McKee, Darren et Ahenakew, Brenda, 2002. **Gifted Education in First Nations Education**, pp. 3-4 (traduction libre).

quitter l'enseignement prématurément. Nous devons nous efforcer de mieux appuyer les enseignants des Premières nations, dans les écoles provinciales et territoriales aussi bien que dans les écoles des Premières nations.

Les tableaux suivants indiquent clairement que le nombre d'enseignants et autres spécialistes de l'éducation appartenant à une Première nation ne représente qu'un faible pourcentage du personnel enseignant dans les écoles provinciales et territoriales et souligne l'urgence d'accroître rapidement le nombre d'enseignants des Premières nations par le recours à des stratégies inventives et novatrices.

**Population autochtone et représentation  
des enseignants autochtones par province et territoire<sup>16</sup>**

	Proportion de la population globale représentée par les Autochtones		Proportion des enseignants représentée par les Autochtones
	Tous âges	0-14 ans	
<b>Canada</b>	<b>3,9 %</b>	<b>6,4 %</b>	<b>1,3 %</b>
Terre-Neuve	4,5 %	7,1 %	1,7 %
Île-du-Prince-Édouard	1,8 %	3,1 %	1,2 %
Nouvelle-Écosse	3,0 %	4,8 %	1,1 %
Nouveau-Brunswick	2,3 %	3,7 %	1,1 %
Québec	2,0 %	3,0 %	0,9 %
Ontario	2,3 %	3,6 %	0,5 %
Manitoba	12,6 %	21,4 %	5,1 %
Saskatchewan	12,0 %	21,4 %	6,9 %
Alberta	5,8 %	9,3 %	2,4 %
Colombie-Britannique	5,0 %	8,2 %	1,2 %
Yukon	21,0 %	27,7 %	6,1 %
Territoires du Nord-Ouest	62,2 %	75,2 %	30,6 %

Note : Enseignants désigne à la fois les enseignants aux niveaux primaire et secondaire.  
Sources : Statistique Canada, Recensement du Canada de 1996, données spéciales de DRHC.

<sup>16</sup>Tiré d' Archibald et coll., 2002. **Teacher Recruitment, Training and Retention: Implications for First Nations Teachers' Education**. p. 6 (traduction libre).

**Proportion des postes clés en éducation  
occupés par des Autochtones dans l'ensemble du Canada<sup>17</sup>**

<b>Profession</b>	<b>Proportion d'Autochtones</b>
<b>Proportion de la population globale du Canada représentée par les Autochtones</b>	<b>3,9 %</b>
Les dix principales professions liées à l'éducation	1,7 %
Administration au niveau postsecondaire	1,6 %
Directeurs : primaire et secondaire	1,9 %
Professeurs d'université	0,5 %
Assistants à l'enseignement et adjoints à la recherche au niveau postsecondaire	0,8 %
Enseignants au niveau collégial et professionnel	1,5 %
Enseignants au niveau secondaire	0,9 %
Enseignants au niveau primaire et à la maternelle	1,6 %
Conseillers scolaires et conseillers d'orientation	7,6 %
Enseignants à des personnes handicapées	1,0 %
Aides-enseignants au niveau primaire et secondaire	4,6 %

Source : Statistique Canada, Recensement du Canada de 1996, données spéciales de DRHC.

- 18. Nous reprenons les recommandations 3.5.14 à 3.5.18 de la Commission royale sur les peuples autochtones, qui portent sur :**
- **Élargissement des programmes de formation des maîtres (3.5.14) : La Commission recommande que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux augmentent leur aide financière aux établissements postsecondaires afin d'appuyer les programmes existants et nouveaux de formation des maîtres autochtones, sous réserve des conditions suivantes :**
    - a) la preuve de l'appui des autochtones au programme;**
    - b) la participation des autochtones à la gestion du programme;**

---

<sup>17</sup>Tiré d'Archibald et coll., 2002. **Teacher Recruitment, Training and Retention: Implications for First Nations Teachers' Education**. p. 5 (traduction libre).

- c) **l'inclusion d'un contenu et d'une pédagogie autochtones dans le programme;**
  - d) **des évaluations périodiques pour s'assurer que la qualité de la formation des maîtres est conforme aux normes d'excellence attendues par les autochtones.**
- 
- **Enseignants autochtones au secondaire (3.5.15) : La Commission recommande que les gouvernements canadiens, les autorités scolaires autochtones, les établissements secondaires, et les programme de formation des maîtres adoptent des stratégies multiples pour augmenter sensiblement le nombre d'autochtones dans l'enseignement secondaire, en prenant notamment les mesures suivantes :**
    - a) **la promotion des carrières dans l'enseignement secondaire pour les autochtones;**
    - b) **l'accès accru à la formation professionnelle en vue de l'enseignement secondaire, par exemple des cours donnés au niveau communautaire et des programmes de facilitation correspondants;**
    - c) **des mesures d'encouragement financier aux étudiants.**
- 
- **Formation des maîtres accessible dans les collectivités (3.5.16) : La Commission recommande que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux apportent un soutien afin d'augmenter le nombre d'autochtones qui reçoivent une formation de maîtres**
    - a) **en augmentant le nombre des programmes de formation des maîtres fournis directement dans les collectivités;**
    - b) **en s'assurant que les étudiants de chaque province et territoire ont accès à ces programmes.**
- 
- **Plans de carrière (3.5.17) : La Commission recommande que les programmes de formation des maîtres, en collaboration avec les organisations autochtones et les organismes gouvernementaux qui parrainent la formation professionnelle et paraprofessionnelle, adoptent une approche globale de la formation des éducateurs, en élaborant des**

- plans de carrière depuis la formation des paraprofessionnels jusqu'à la reconnaissance professionnelle dans les carrières de l'éducation :**
- a) qui préparent les étudiants autochtones aux divers rôles requis pour assurer le fonctionnement des système d'éducation autochtones;**
  - b) qui offrent des possibilités de carrière dans les systèmes d'éducation provinciaux.**
- **Composante autochtone dans tous les programmes de formation des maîtres (3.5.18) : La Commission recommande que les provinces et les territoires exigent que les programmes de formation des maîtres :**
    - a) dans la formation préalable à la reconnaissance professionnelle, comprennent au moins une composante portant sur l'enseignement de matières autochtones, tant aux autochtones qu'aux non-autochtones;**
    - b) offrent des options de formation préalable et de perfectionnement professionnel des maîtres axées sur l'enseignement aux étudiants autochtones et sur les problèmes d'éducation des autochtones;**
    - c) collaborent avec les représentants des organisations ou des collectivités autochtones pour élaborer les composantes spécifiquement autochtones de leurs programmes.<sup>18</sup>**

Nous recommandons aussi :

- 19. Que le ministre examine et révise immédiatement la formule appliquée aux écoles administrées par les bandes afin d'éliminer les iniquités salariales entre les enseignants des écoles des Premières nations et ceux des écoles provinciales et territoriales et qu'il accorde une gamme d'incitatifs pour encourager les enseignants à travailler dans les écoles des Premières nations.**

---

<sup>18</sup>Commission royale sur les peuples autochtones. 1996. **Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones. Volume 3 - Vers un ressourcement.** Ottawa : ministre des Approvisionnements et services. pages 558 à 566.

- 20. Que les Premières nations et leurs partenaires en éducation unissent leurs efforts pour améliorer de façon significative les conditions de travail et pour élaborer des stratégies de recrutement et de maintien en fonction afin d'accroître le nombre d'enseignants et d'autres éducateurs des Premières nations et qu'ils travaillent avec les enfants d'âge scolaire pour les encourager à adopter la profession d'enseignant.**

## **ÉTUDES POSTSECONDAIRES**

On ne peut aborder le sujet de l'éducation des Premières nations sans mentionner les études postsecondaires, y compris la formation des adultes, les écoles techniques, les collèges et les universités. Notre mandat ne visait que l'enseignement primaire et secondaire, mais puisque les études postsecondaires sont si essentielles à l'éducation des Premières nations, nous nous sommes sentis obligés d'ajouter des recommandations à ce sujet. Notre vision englobe également les diplômés qui représentent les meilleurs et les plus brillants professionnels et gens de métier dotés des capacités et des compétences nécessaires pour poser les assises du développement économique et communautaire dans une société fondée sur le savoir.

Nous recommandons :

- 21. Que le ministre et les Premières nations travaillent avec l'Association des universités et collèges du Canada (AUCC) et les établissements à titre individuel afin d'établir des stratégies à court et à long terme visant à :**
- **améliorer l'accès des étudiants des Premières nations aux programmes d'études dans toutes les disciplines;**
  - **obtenir une représentation équitable d'universitaires des Premières nations à titre d'administrateurs et de membres du corps professoral dans le monde universitaire;**

- **établir une représentation équitable des Premières nations au sein des principaux conseils d'administration;**
- **accroître les possibilités pour les étudiants des Premières nations de poursuivre des études de deuxième et de troisième cycle;**
- **travailler en partenariat avec les Premières nations afin de mener des recherches dans le but d'améliorer les services d'éducation;**
- **appuyer les établissements postsecondaires existants et nouveaux des Premières nations, et faciliter le processus d'accréditation et de transférabilité.**

**22. Nous appuyons la mise sur pied d'établissements d'enseignement postsecondaires des Premières nations. Nous recommandons :**

- **Que les taux d'inscription et d'obtention de diplômes soient accrus dans le cas des étudiants des Premières nations poursuivant des études postsecondaires;**
- **Que de nouvelles ressources financières soient affectées pour répondre à la demande d'étudiants inscrits à des programmes de formation de niveau postsecondaire, d'éducation des adultes et d'éducation professionnelle;**
- **Que les programmes d'études postsecondaires et d'éducation et de formation des adultes des Premières nations soient financés à des niveaux tenant compte de l'inflation et de l'accroissement des coûts d'inscription.**

## **RACISME**

Le racisme systémique, ainsi que les remarques et les attitudes racistes, ont de profonds effets sur le taux de réussite scolaire. Le racisme peut même faire en sorte que les parents n'encouragent plus leurs enfants à demeurer à l'école. Peu importe

l'effet, beaucoup trop d'étudiants des Premières nations sont exposés au racisme sous différentes formes durant leurs années d'études primaires, secondaires et postsecondaires. Les enseignants qui ne souscrivent qu'à de faibles attentes à l'égard de leurs étudiants des Premières nations sont peut-être l'exemple de la forme de racisme la plus répandue que de nombreux étudiants doivent affronter.

Les écoles peuvent et devraient jouer un rôle de premier plan dans la transformation de la relation qui existe entre les Premières nations et la société canadienne en s'opposant activement au racisme personnel, institutionnel et systémique dirigé vers les étudiants, les parents et les enseignants des Premières nations. Nous croyons que l'adoption d'une stratégie universelle sur le racisme peut aider les étudiants à faire face au racisme, permettre aux enseignants, aux administrateurs et au personnel de soutien de réduire le racisme et motiver les conseils scolaires à éliminer le racisme des programmes d'études, des méthodes d'enseignement et des politiques scolaires. Nous appuyons aussi l'établissement de politiques et de codes de conduite dans tous les domaines pour les écoles et les conseils scolaires afin de faire face au racisme et de l'éliminer.

Nous félicitons la Fondation canadienne des relations raciales et la Coalition pour l'avancement des études autochtones pour leur publication intitulée « Learning About Walking in Beauty : Placing Aboriginal Perspectives in Canadian Classrooms ».<sup>19</sup> Ce rapport, qui met l'accent sur la nécessité d'améliorer les programmes d'études actuels afin qu'ils tiennent compte plus généralement des perspectives des Autochtones, servira à attirer l'attention sur la marginalisation des peuples des Premières nations dans les programmes d'études. Il devrait être diffusé largement afin d'aider à l'élimination de la discrimination et du racisme dans les écoles publiques.

---

<sup>19</sup> **Learning About Walking in Beauty : Placing Aboriginal Perspectives in Canadian Classrooms : un rapport de la Coalition pour l'avancement des études autochtones (CAEA) présenté à la Fondation canadienne des relations raciales (FCRR).** 2002. Toronto : FCRR

Nous sommes également conscients que le racisme et la discrimination existent dans certaines collectivités des Premières nations. Il faut donner de l'aide et des ressources à ces collectivités pour leur permettre de faire face et de réagir à ces actions néfastes dans le cadre d'un processus de guérison plus vaste que de nombreuses collectivités de Premières nations ont entrepris.

Nous recommandons :

- 23. Que le Canada reconnaisse que le racisme et la discrimination dirigés vers les peuples des Premières nations constituent un problème national qu'il faut régler immédiatement. De plus, compte tenu de la Déclaration de réconciliation que la ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a faite le 7 janvier 1998, le Canada, en collaboration avec les Premières nations, doit examiner l'ensemble des politiques et des pratiques ministérielles pour y éliminer celles qui sont jugées empreintes de discrimination et de racisme.**
  
- 24. Les écoles peuvent jouer un rôle crucial dans la transformation de la relation qui existe entre les Premières nations et la société canadienne. Les écoles doivent s'opposer vivement au racisme personnel, institutionnel et systémique dirigé vers les étudiants, les parents et les enseignants des Premières nations. Que de la formation obligatoire et des ressources soient offertes à tous les enseignants, les administrateurs, les conseillers scolaires et les employés de soutien pour traiter la question du racisme (avant leur entrée en fonction et par la suite). Que des programmes et des ressources, surtout ceux qui portent sur la défense des droits, soient établis et mis en oeuvre pour aider les étudiants des Premières nations et leurs parents à faire face au racisme.**

- 25. Les peuples autochtones font partie intégrante de la toile sociale canadienne. Que des programmes d'études dans toutes les disciplines et à tous les niveaux soient établis et mis en oeuvre pour tenir compte de ce fait.**

Nous avons dû limiter la portée de notre examen des sujets liés à l'éducation des Premières nations à cause des contraintes de temps qui nous avaient été imposées. Nous sommes convaincus qu'un régime d'éducation placé sous l'entière responsabilité des Premières nations couvrirait tous les éléments qui influent sur la qualité de l'éducation offerte aux étudiants des Premières nations.

## RÔLE DU MAINC

Nous croyons que le ministère doit contribuer à l'établissement d'un régime d'éducation de qualité et holistique pour les Premières nations. Le Canada doit aider les Premières nations à obtenir le niveau souhaité de pouvoirs juridiques, de ressources financières et d'infrastructure en matière d'éducation pour permettre aux parents, aux aînés et aux dirigeants des Premières nations d'établir et de mettre en oeuvre les réformes, les programmes et les politiques nécessaires dans les écoles des Premières nations et dans les écoles concernées des provinces et des territoires.

Nous reconnaissons que le processus qui devra être mis en place pour réaliser ces réformes fondamentales exigera la participation du MAINC et des autres représentants fédéraux. Sans leur engagement et leur appui, les activités que les Premières nations entreprendront pour renouveler l'éducation prendront plus de temps qu'elles peuvent se permettre d'y consacrer. Aussi essentiel que sera et devra être leur rôle dans ce processus historique, nous réitérons que le processus visant à transformer les compétences, à déterminer le budget approprié pour l'éducation et à mettre sur pied une infrastructure scolaire doit être proposé et mené par les Premières nations.

Dans son rapport de 2000, le vérificateur général avait constaté quelques lacunes dans l'éducation des Premières nations pour lesquelles le MAINC assume la responsabilité entière ou partielle, notamment :

- le MAINC ne montre pas qu'il a atteint les objectifs qu'il s'était fixés en vue d'aider les étudiants des Premières nations à satisfaire leurs besoins et leurs aspirations en matière d'éducation;
- il existe très peu de plans de mise en oeuvre de mesures correctives visant à régler d'importantes questions en matière d'éducation, comme la préservation

des langues autochtones, l'amélioration des programmes d'études des Autochtones, l'amélioration de la formation des enseignants, ainsi de suite;

- l'absence d'un rôle précis et officiel dans l'éducation des Premières nations;
- peu ou pas d'indicateurs appropriés du rendement et des résultats.<sup>20</sup>

Nous croyons que le rapport du vérificateur général indique clairement, entre autres, que le ministère n'a pas la capacité d'offrir l'orientation et le soutien professionnel nécessaires pour mettre en place une éducation des Premières nations où la réussite scolaire des étudiants est comparable aux taux de réussite des provinces et des territoires.

Le rapport met l'accent sur ce que les Premières nations savent depuis un bon bout de temps - le ministère est parmi tous les intervenants celui qui est le moins capable d'assurer la réforme nécessaire de l'éducation des Premières nations.

Nous recommandons :

**26. Que le Canada et les Premières nations entreprennent un processus conjoint visant à examiner le rôle que le Canada joue aux plans régional et national en matière d'éducation des Premières nations, processus qui toucherait :**

- **les droits des Premières nations issus des traités;**
- **les politiques et la législation du MAINC;**

---

<sup>20</sup>Vérificateur général, avril 2000. **Rapport du vérificateur général du Canada à la Chambre des communes. Chapitre 4 : Affaires indiennes et du Nord Canada - L'enseignement primaire et secondaire.** Ottawa : ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada.

- **la validation du mandat des Premières nations, afin qu'elles assument la responsabilité pour l'éducation;**
- **le rôle de promotion du MAINC, qui doit encourager les autres ministères à combler les lacunes dans l'éducation des Premières nations;**
- **la diminution du rôle du MAINC en matière d'éducation des Premières nations au fur et à mesure que les Premières nations en assument la compétence;**
- **la responsabilité fiduciaire pour l'éducation des Premières nations.**

## RÔLE DES PROVINCES ET DES TERRITOIRES

Les provinces et les territoires doivent reconnaître le droit inhérent des Premières nations à l'autonomie gouvernementale. Ces gouvernements peuvent affirmer et appuyer le droit inhérent des Premières nations et la primauté des parents des Premières nations dans l'éducation de leurs apprenants en leur aidant à établir et à mettre en oeuvre un régime d'éducation entièrement sous la responsabilité des Premières nations.

Il serait bon de mettre sur pied un processus efficace de collecte de données sur les résultats scolaires des Premières nations dans le but d'améliorer ses résultats à long terme. Il serait alors possible de répondre aux besoins si longtemps méconnus des apprenants. Le rapport final de la CRPA a prescrit les éléments d'un plan global pouvant comprendre, sans s'y limiter :

- *des indicateurs de rendement dont dépend le financement du conseil ou du district;*
- *la publication de rapports indiquant les résultats obtenus d'ici la fin de la décennie internationale des populations autochtones en l'an 2004<sup>21</sup>*

Nous sommes d'avis qu'il existe plusieurs domaines importants où les autorités scolaires provinciales et territoriales peuvent continuer à contribuer à l'éducation des Premières nations.

La présence des provinces et des territoires dans l'éducation des Premières nations, ainsi que leur influence sur celle-ci, sont significatives. Les textes, les documents

---

<sup>21</sup>Commission royale sur les peuples autochtones. 1996. **Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones. Volume 3 - Vers un ressourcement.** Ottawa : ministre des Approvisionnements et services. pages 537.

pédagogiques, les programmes d'études et les méthodes d'enseignement, les examens normalisés et les normes applicables aux élèves qui sont si souvent utilisés dans les écoles des Premières nations sont généralement approuvés ou produits par les provinces sans égard pour les Premières nations et sans leur participation.

Les provinces et les territoires reçoivent beaucoup d'argent du gouvernement fédéral à l'intention des élèves des Premières nations. Les taux d'abandon scolaire des élèves des Premières nations fréquentant des écoles provinciales et territoriales sont très élevés, et cette situation est inacceptable. À l'heure actuelle, les Premières nations n'ont pas les moyens de tenir les provinces et les territoires responsables à l'égard de l'argent qu'ils obtiennent pour instruire les apprenants des Premières nations et à l'égard du taux élevé d'abandon scolaire.

Nous recommandons :

**27. Que les Premières nations qui travaillent avec le MAINC et les provinces et territoires créent des mécanismes appropriés pour :**

- **assurer la reddition de comptes aux Premières nations;**
- **établir un régime d'éducation de qualité pour les élèves des Premières nations fréquentant des écoles provinciales et territoriales;**
- **assurer l'utilisation de programmes d'études et de méthodes d'enseignement culturellement pertinents;**
- **obtenir l'appui et la participation des aînés;**
- **établir des programmes d'immersion dans les langues des Premières nations.**

La formation des enseignants incombe principalement aux provinces et nous sommes d'avis que les établissements de formation des enseignants peuvent et doivent mieux

préparer les enseignants a) à enseigner de façon efficace aux apprenants des Premières nations, b) à enseigner dans les écoles des Premières nations et c) à éduquer tous les élèves de manière exacte et positive au sujet des Premières nations. Comme on le dit dans le Rapport final de la CRPA :

*nous avons constamment répété qu'il fallait corriger les postulats erronés et éliminer les stéréotypes encore nombreux dans l'esprit de beaucoup de Canadiens...Les enseignants ne réussiront jamais à fournir des informations exactes sur les autochtones et à inspirer le respect à leur égard tant qu'ils n'auront pas été préparés pour cela.<sup>22</sup>*

Il existe également des programmes axés exclusivement sur la formation des enseignants des Premières nations. Ceux-ci devraient être soutenus et surveillés périodiquement pour veiller à ce que les enseignants des Premières nations soient formés et prêts à enseigner de manière efficace aux apprenants des Premières nations dans les écoles des Premières nations. Il y a toujours une forte demande pour des enseignants des Premières nations, en particulier au niveau secondaire. Nous encourageons les autorités provinciales et territoriales à établir des stratégies innovatrices afin d'encourager des étudiants des Premières nations à faire carrière comme enseignants dans des écoles primaires et secondaires.

Les lignes directrices sur les programmes d'études et les guides des ressources pour les écoles provinciales et territoriales ne tiennent pas vraiment compte des besoins culturels et linguistiques des apprenants des Premières nations. Certains gouvernements provinciaux et territoriaux ont entrepris quelques projets limités visant à intégrer les langues des Premières nations dans leurs programmes d'études.

---

<sup>22</sup>Commission royale sur les peuples autochtones. 1996. **Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones. Volume 3 - Vers un ressourcement.** Ottawa : ministre des Approvisionnement et services. pages 565.

Cependant, les exemples de cela ne sont pas légion. Les autorités provinciales et territoriales doivent constamment être à l'affût du portrait que l'on dessine des Premières nations et de leur histoire dans les textes et documents pédagogiques afin que les jeunes Canadiens puissent acquérir des informations et des connaissances exactes sur les Premières nations.

Nous ne pouvons pas trop insister sur l'importance du rôle des provinces et des territoires dans la lutte contre le racisme dirigé vers les apprenants des Premières nations. Environ 40 p.100 des élèves des Premières nations vivant dans des réserves fréquentent des écoles provinciales et presque tous les élèves des territoires sont inscrits dans des écoles territoriales. Tôt ou tard, tous les autres se joindront à eux dans les écoles secondaires provinciales ou territoriales. La très grande majorité des apprenants des Premières nations poursuivant des études postsecondaires est inscrite dans des établissements gérés par les provinces ou les territoires. Les autorités provinciales et territoriales doivent établir des politiques et verser des ressources pour permettre aux écoles et aux conseils scolaires d'éliminer le racisme dont sont victimes les étudiants des Premières nations.

Nous sommes d'avis qu'un dialogue entre les Premières nations et les provinces et territoires constitue un élément du renouvellement et de la réforme de l'éducation des Premières nations. Nous croyons que le travail que les provinces et les territoires accomplissent dans tous les domaines qui touchent les écoles des Premières nations peut être amélioré à l'avantage des élèves et des parents des Premières nations lorsque les éducateurs, les aînés et les dirigeants des Premières nations peuvent collaborer avec les représentants provinciaux et territoriaux dans un milieu où l'on affirme et où l'on considère égal le pouvoir juridique des deux parties d'établir et de mettre en oeuvre des politiques et des programmes.

La mise en oeuvre de nos recommandations facilitera ce dialogue. Entre temps, nous croyons que le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) peut commencer à jeter les fondations de ce développement en demandant à des représentants de l'éducation des Premières nations à participer à leurs réunions annuelles. Nous encourageons le Conseil à amorcer ce processus immédiatement. Voici des exemples de sujets qui pourraient être abordés à ces réunions :

- l'iniquité du financement des étudiants spéciaux entre les écoles des Premières nations et les écoles provinciales;
- l'élaboration des programmes d'études et des méthodes d'enseignement;
- la collecte de données et le partage de ces données avec les Premières nations;
- les établissements d'enseignement postsecondaire et les Premières nations;
- l'établissement d'une stratégie coordonnée pour l'éducation des Premières nations par les provinces et les territoires;
- l'établissement d'une relation entre les représentants de l'éducation des provinces et territoires et ceux des Premières nations pour toutes les questions touchant les apprenants des Premières nations qui résident et étudient à l'extérieur des réserves.

Jusqu'à ce que les Premières nations des territoires assument l'entière responsabilité pour l'éducation, l'établissement et la mise en oeuvre d'un régime d'éducation de qualité pour leurs élèves dépendra de la participation des parents, des aînés et des éducateurs des Premières nations aux travaux des représentants territoriaux de l'éducation, et du leadership dont ils feront preuve.

## CONCLUSION

Nous félicitons le ministre de sa décision de mettre en oeuvre cette mesure importante et opportune. Les recommandations mises de l'avant concordent avec les résultats des études et des rapports précédents, et soulignent l'urgence que revêtent les changements demandés dans le domaine de l'éducation des Premières nations. La mise en oeuvre des recommandations permettra aux apprenants de celles-ci d'améliorer de façon importante leur réussite scolaire et aidera à instaurer dans l'avenir au sein des Premières nations des sociétés saines et autosuffisantes.

Le Canada doit mettre fin aux mesures orientées dans le sens de la conformité et de l'assimilation des Premières nations. Leur éducation a en effet atteint actuellement un stade critique. Elles ne peuvent plus continuer à dilapider le potentiel de leur jeunesse. Comme le vérificateur général le signalait dans son rapport d'avril 2000 sur l'enseignement primaire et secondaire des Premières nations :

*Des mesures (...) doivent être prises de toute urgence. L'accroissement de la demande en services éducatifs par suite des changements démographiques dans les collectivités autochtones exacerbera l'urgence ressentie aujourd'hui. En l'absence de progrès satisfaisants, la perte de capital humain augmentera, des occasions favorables seront perdues, les coûts financiers des programmes sociaux seront élevés et les relations entre le gouvernement et les membres des Premières nations se détérioreront.*<sup>23</sup>

La mise en oeuvre des trois principales recommandations sur la compétence, l'infrastructure et le financement, qui s'appuient sur celles concernant les autres

---

<sup>23</sup>Vérificateur général, avril 2000. **Rapport du vérificateur général du Canada à la Chambre des communes. Chapitre 4 : Affaires indiennes et du Nord Canada - L'enseignement primaire et secondaire.** Ottawa : ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada. para 4.97.

éléments destinés à favoriser la qualité de l'éducation permettra de transformer de façon importante l'éducation des Premières nations. Cette dernière est extrêmement complexe et exigera de la part de **tous** un engagement soutenu afin d'appuyer la mise en oeuvre des recommandations et de faire en sorte que les parents, les aînés et les collectivités des Premières nations prennent en charge leur éducation et en assument la responsabilité.

## SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

Nous recommandons :

### Conception de l'avenir

#### Compétence en matière d'éducation

1. Que le Canada s'engage à entamer des discussions avec les Premières nations sur la compétence en matière d'éducation à long terme des Premières nations dans les réserves et hors réserve. Il s'agit notamment du développement des capacités à l'échelle communautaire et régionale qui englobe la formulation d'une stratégie et l'affectation des ressources pour la mise en œuvre. Il faut prendre sans tarder des mesures pour créer des organisations des Premières nations qui faciliteront ce processus ou améliorer les organisations actuelles. (Page 13)

#### Infrastructure

2. Que le ministre entreprenne dès maintenant un processus visant à créer une infrastructure en éducation chez les Premières nations qui englobe les modalités décisionnelles et une capacité de conception et d'administration des programmes à deux niveaux : communautés des Premières nations et organismes régionaux en matière d'éducation. (Page 16)
3. Que pour améliorer les programmes et services des Premières nations à long terme, le financement provenant du gouvernement soit intégré et effectué dans le cadre des programmes d'éducation au niveau communautaire. En particulier, les fonds et programmes pour le développement de la petite enfance devraient être transférés de Santé Canada et de Développement des ressources humaines Canada et mis en œuvre à l'intérieur des programmes d'enseignement. Le fait d'améliorer le processus et d'y intégrer divers éléments simplifierait les rapports que les communautés des Premières nations doivent soumettre.. (Page 16)

#### Financement

4. Que le ministre et les Premières nations, en collaboration avec les fonctionnaires du ministère et d'autres fonctionnaires, déterminent les coûts réels et prévus d'un système d'éducation des Premières nations intégré en accordant une attention particulière aux aspects suivants :
  - les coûts associés à la compétence des Premières nations en matière d'éducation et aux questions connexes;

- le coût de création et de maintien d'une infrastructure d'éducation au niveaux communautaire et régional chez les Premières nations;
- les coûts d'une éducation de qualité chez les Premières nations, y compris :
  - l'évaluation du degré de réussite des élèves et l'adoption de mesures pour l'améliorer;
  - l'octroi de fonds nouveaux pour compenser les inégalités et l'évolution des exigences, notamment les salaires et les avantages sociaux des enseignants et du personnel des écoles des Premières nations;
  - des installations scolaires sûres, bien équipées, bien entretenues, adaptées à la culture des Premières nations et dont l'aménagement tient compte de la réalité autochtone (p. ex. l'espace pour les parents et les anciens ainsi que pour le développement de la petite enfance);
  - de l'argent pour l'enseignement versé par des communautés des Premières nations aux provinces et territoires pour les élèves des écoles provinciales et territoriales;
  - des cours de langue et des programmes d'enseignement linguistique conçus et approuvés par les Premières nations;
  - des programmes d'études pertinents sur le plan culturel conçus et approuvés par les Premières nations pour toutes les matières;
  - des programmes d'études et des ressources conçus pour remédier aux faiblesses en mathématiques et en sciences ainsi qu'à l'analphabétisme;
  - l'élaboration de méthodes pédagogiques et d'évaluation adaptées à la culture des Autochtones.

(Page 17)

5. Qu'un seul crédit parlementaire soit établi pour l'éducation des Premières nations qui comprend tous les fonds approuvés par le Parlement pour l'éducation des Premières nations dispensé par l'ensemble des ministères et organismes fédéraux.

(Page 18)

6. Que tous les ordres de gouvernement veillent à ce que les élèves des Premières nations puissent compter sur des installations d'éducation de qualité. Il faut débloquer de nouveaux fonds pour les travaux de construction et de réparation qui attendent, entretenir les installations et, surtout, construire de nouvelles écoles pour donner aux élèves des Premières nations la même possibilité que les autres élèves du Canada de suivre un enseignement dans leur propre communauté.

(Page 19)

## Qualité de l'enseignement aux premières nations

### Savoir autochtone

7. Que le Canada affirme le savoir autochtone à titre d'élément intégral et essentiel du patrimoine national du Canada que nous devons préserver et mettre en valeur au profit des Canadiens d'aujourd'hui et de ceux de demain. Sous la direction et le leadership des collectivités des Premières nations, le Canada doit collaborer avec tous les intervenants pour veiller à ce que tous les programmes et services éducatifs respectent le savoir autochtone et en fassent la pro (Page 21)

### Langue et culture

8. Que le ministre, en pleine collaboration avec les Premières nations, élabore un projet de loi reconnaissant les langues des Premières nations comme les premières langues du Canada et, de plus, qu'il crée une fondation dotée qui veillera à ce que des ressources suffisantes soient consacrées au niveau communautaire à la prestation de programmes d'enseignement de qualité des langues et des cultures des Premières nations pour tous les élèves, autochtones et non autochtones. Cela comprendrait, à tout le moins :
  - la formation des enseignants et
  - des méthodes d'enseignement, des textes, des fonds, des édifices, du matériel et de la technologie traditionnelle et novatrice appropriés. (Page 22)

### Participation des parents et de la collectivité

9. Que le Canada fournisse les ressources nécessaire à l'affirmation de la revitalisation du savoir autochtone des Premières nations dans le développement des capacités parentales, familiales et communautaires.. (Page 24)
10. Que les Premières nations et le Canada affirment l'importance de la participation des parents, de la famille et de la collectivité, basée sur un contexte non menaçant et détendu qui met les parents à l'aise pour discuter de questions scolaires, reconnaît la famille élargie, met en valeur le rôle intégral des grand-parents, fournit aux élèves des occasions de servir la collectivité, favorise le dialogue communautaire avec les jeunes et, par des mesures pratiques, amène les parents à s'engager. Le Canada doit fournir les ressources nécessaires pour appuyer les parents et les grand-parents des Premières nations afin de leur fournir des mécanismes d'appui pour traiter efficacement de cet aspect de la programmation scolaire.

(Page 24)

11. Que les aînés soient invités à participer à la planification et à la mise en oeuvre de processus concernant leur sagesse et leur rôle de conseillers professionnels. (Page 24)

### **Développement de la petite enfance**

12. Que le gouvernement fédéral s'engage à financer des programmes universels de développement de la petite enfance pour les Premières nations. (Page 25)
13. Que les Premières nations, avec l'appui du gouvernement fédéral, élaborent des stratégies communautaires relatives à toute la gamme des services à la petite enfance en se fondant sur des principes et des points de repère autochtones. Cela devrait inclure l'élaboration de stratégies d'intervention rapide, un processus de communication et l'intégration des constatations dans l'élaboration des programmes. (Page 25)

### **Éducation spéciale**

14. Que le ministre fournisse les ressources nécessaires à la prestation de programmes d'éducation spéciale pour répondre aux besoins des apprenants dans les écoles des Premières nations, tel qu'indiqué dans la présentation faite par l'Assemblée des Premières Nations sur l'éducation spéciale pour les Premières nations en novembre 2000. (Page 26)
15. Vu la surreprésentation des élèves des Premières nations dans les programmes d'éducation spéciale dans les écoles provinciales et territoriales, que la qualité et l'efficacité des programmes d'éducation spéciale fassent immédiatement l'objet d'une enquête conjointe, pour qu'on puisse repérer correctement les apprenants des Premières nations, leur accorder un soutien efficace et pertinent et prendre des mesures pour garantir l'amélioration de leur rendement scolaire à long terme. (Page 27)
16. Que, sous réserve de la recommandation ci-dessus concernant les ressources nécessaires pour répondre aux besoins d'éducation spéciale, le ministre et les Premières nations effectuent tous les cinq ans un examen conjoint, sous la direction des Premières nations, de l'efficacité des programmes, des politiques et des services en matière d'éducation spéciale pour les Premières nations. (Page 27)

### **Éducation spéciale – douance**

17. Que les Premières nations effectuent d'autres travaux de recherche en vue d'élaborer des politiques et des programmes efficaces pour l'enseignement aux apprenants doués parmi les membres des Premières nations. (Page 28)

## **Recrutement, formation et maintien en poste des enseignants**

18. Nous reprenons les recommandations 3.5.14 à 3.5.18 de la Commission royale sur les peuples autochtones, qui portent sur :
- Élargissement des programmes de formation des maîtres (3.5.14) : La Commission recommande que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux augmentent leur aide financière aux établissements postsecondaires afin d'appuyer les programmes existants et nouveaux de formation des maîtres autochtones, sous réserve des conditions suivantes :
    - a) la preuve de l'appui des autochtones au programme;
    - b) la participation des autochtones à la gestion du programme;
    - c) l'inclusion d'un contenu et d'une pédagogie autochtones dans le programme;
    - d) des évaluations périodiques pour s'assurer que la qualité de la formation des maîtres est conforme aux normes d'excellence attendues par les autochtones.
  
  - Enseignants autochtones au secondaire (3.5.15) : La Commission recommande que les gouvernements canadiens, les autorités scolaires autochtones, les établissements secondaires, et les programme de formation des maîtres adoptent des stratégies multiples pour augmenter sensiblement le nombre d'autochtones dans l'enseignement secondaire, en prenant notamment les mesures suivantes :
    - a) la promotion des carrières dans l'enseignement secondaire pour les autochtones;
    - b) l'accès accru à la formation professionnelle en vue de l'enseignement secondaire, par exemple des cours donnés au niveau communautaire et des programmes de facilitation correspondants;
    - c) des mesures d'encouragement financier aux étudiants.
  
  - Formation des maîtres accessible dans les collectivités (3.5.16) : La Commission recommande que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux apportent un soutien afin d'augmenter le nombre d'autochtones qui reçoivent une formation de maîtres
    - a) en augmentant le nombre des programmes de formation des maîtres fournis directement dans les collectivités;
    - b) en s'assurant que les étudiants de chaque province et territoire ont accès à ces programmes.
  
  - Plans de carrière (3.5.17) : La Commission recommande que les programmes de formation des maîtres, en collaboration avec les organisations autochtones et les organismes gouvernementaux qui parrainent la formation professionnelle et paraprofessionnelle, adoptent une approche

globale de la formation des éducateurs, en élaborant des plans de carrière depuis la formation des paraprofessionnels jusqu'à la reconnaissance professionnelle dans les carrières de l'éducation :

- a) qui préparent les étudiants autochtones aux divers rôles requis pour assurer le fonctionnement des systèmes d'éducation autochtones;
  - b) qui offrent des possibilités de carrière dans les systèmes d'éducation provinciaux.
- Composante autochtone dans tous les programmes de formation des maîtres (3.5.18) : La Commission recommande que les provinces et les territoires exigent que les programmes de formation des maîtres :
    - a) dans la formation préalable à la reconnaissance professionnelle, comprennent au moins une composante portant sur l'enseignement de matières autochtones, tant aux autochtones qu'aux non-autochtones;
    - b) offrent des options de formation préalable et de perfectionnement professionnel des maîtres axées sur l'enseignement aux étudiants autochtones et sur les problèmes d'éducation des autochtones;
    - c) collaborent avec les représentants des organisations ou des collectivités autochtones pour élaborer les composantes spécifiquement autochtones de leurs programmes. (Page 30)

19. Que le ministre examine et révise immédiatement la formule appliquée aux écoles administrées par les bandes afin d'éliminer les iniquités salariales entre les enseignants des écoles des Premières nations et ceux des écoles provinciales et territoriales et qu'il accorde une gamme d'incitatifs pour encourager les enseignants à travailler dans les écoles des Premières nations. (Page 33)
20. Que les Premières nations et leurs partenaires en éducation unissent leurs efforts pour améliorer de façon significative les conditions de travail et pour élaborer des stratégies de recrutement et de maintien en fonction afin d'accroître le nombre d'enseignants et d'autres éducateurs des Premières nations et qu'ils travaillent avec les enfants d'âge scolaire pour les encourager à adopter la profession d'enseignant. (Page 33)

### **Études postsecondaires**

21. Que le ministre et les Premières nations travaillent avec l'Association des universités et collèges du Canada (AUCC) et les établissements à titre individuel afin d'établir des stratégies à court et à long terme visant à :
  - améliorer l'accès des étudiants des Premières nations aux programmes d'études dans toutes les disciplines;

- obtenir une représentation équitable d'universitaires des Premières nations à titre d'administrateurs et de membres du corps professoral dans le monde universitaire;
- établir une représentation équitable des Premières nations au sein des principaux conseils d'administration;
- accroître les possibilités pour les étudiants des Premières nations de poursuivre des études de deuxième et de troisième cycle;
- travailler en partenariat avec les Premières nations afin de mener des recherches dans le but d'améliorer les services d'éducation;
- appuyer les établissements postsecondaires existants et nouveaux des Premières nations, et faciliter le processus d'accréditation et de transférabilité.

(Page 34)

22. Nous appuyons la mise sur pied d'établissements d'enseignement postsecondaires des Premières nations. Nous recommandons :
- que les taux d'inscription et d'obtention de diplômes soient accrus dans le cas des étudiants des Premières nations poursuivant des études postsecondaires;
  - que de nouvelles ressources financières soient affectées pour répondre à la demande d'étudiants inscrits à des programmes de formation de niveau postsecondaire, d'éducation des adultes et d'éducation professionnelle;
  - que les programmes d'études postsecondaires et d'éducation et de formation des adultes des Premières nations soient financés à des niveaux tenant compte de l'inflation et de l'accroissement des coûts d'inscription.

(Page 34)

## **Racisme**

23. Que le Canada reconnaisse que le racisme et la discrimination dirigés vers les peuples des Premières nations constituent un problème national qu'il faut régler immédiatement. De plus, compte tenu de la Déclaration de réconciliation que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a faite le 7 janvier 1998, le Canada, en collaboration avec les Premières nations, doit examiner l'ensemble des politiques et des pratiques ministérielles pour y éliminer celles qui sont jugées empreintes de discrimination et de racisme.
24. Les écoles peuvent jouer un rôle crucial dans la transformation de la relation qui existe entre les Premières nations et la société canadienne. Les écoles doivent s'opposer vivement au racisme personnel, institutionnel et systémique dirigé vers les étudiants, les parents et les enseignants des Premières nations. Que de la formation obligatoire et des ressources soient offertes à tous les enseignants, les administrateurs, les conseillers scolaires et les employés de soutien pour traiter la question du racisme (avant leur entrée en fonction et par la suite). Que des programmes et des ressources, surtout ceux qui portent sur la défense des

(Page 36)

droits, soient établis et mis en oeuvre pour aider les étudiants des Premières nations et leurs parents à faire face au racisme. (Page 36)

25. Les peuples autochtones font partie intégrante de la toile sociale canadienne. Que des programmes d'études dans toutes les disciplines et à tous les niveaux soient établis et mis en oeuvre pour tenir compte de ce fait. (Page 37)

## Rôle du MAINC

26. Que le Canada et les Premières nations entreprennent un processus conjoint visant à examiner le rôle que le Canada joue aux plans régional et national en matière d'éducation des Premières nations, processus qui toucherait :
- les droits des Premières nations issus des traités;
  - les politiques et la législation du MAINC;
  - la validation du mandat des Premières nations, afin qu'elles assument la responsabilité pour l'éducation;
  - le rôle de promotion du MAINC, qui doit encourager les autres ministères à combler les lacunes dans l'éducation des Premières nations;
  - la diminution du rôle du MAINC en matière d'éducation des Premières nations au fur et à mesure que les Premières nations en assument la compétence;
  - la responsabilité fiduciaire pour l'éducation des Premières nations. (Page 39)

## Rôle des provinces et des territoires

27. Que les Premières nations qui travaillent avec le MAINC et les provinces et territoires créent des mécanismes appropriés pour :
- assurer la reddition de comptes aux Premières nations;
  - établir un régime d'éducation de qualité pour les élèves des Premières nations fréquentant des écoles provinciales et territoriales;
  - assurer l'utilisation de programmes d'études et de méthodes d'enseignement culturellement pertinents;
  - obtenir l'appui et la participation des aînés;
  - établir des programmes d'immersion dans les langues des Premières nations. (Page 52)

## ANNEXE 1

### GROUPE DE TRAVAIL NATIONAL SUR L'ÉDUCATION

#### LISTE DE MEMBRES

**Deborah Jeffrey (co-présidente)**

Ancienne présidente, Conseil tribal Tsimshian  
Colombie-Britannique

**Corinne Mount-Pleasant Jetté (co-présidente)**

Université Concordia  
Québec

**Harvey McCue (animateur)**

Entrepreneur  
Ontario

**Robert Beaudin**

Directeur exécutif, Institut éducatif Kenjegin Teg  
Ontario

**Phyllis Cardinal**

Directrice, Académie Amiskawacy  
Alberta

**Terry Fortin**

Ancien Directeur, Conseil scolaire catholique d'Edmonton  
Alberta

**Darren Googoo**

Directeur de l'éducation, Première nation Membertou  
Nouvelle-Écosse

**Laura Horton**

Directrice, Programmes d'éducation postsecondaire  
Institut éducatif Seven Generations  
Ontario

**Lucy Jackson**

Ancienne présidente, Conseil scolaire du Sahtu  
Territoires du Nord-Ouest

**Colleen Joe**

Gestionnaire de l'éducation, Emploi et formation des premières nations Champagne et  
Aishihik  
Yukon

**Harry Lafond**

Directeur d'éducation, la nation crie de Muskeg Lake  
Saskatchewan

**Gordon Martell**

Directeur, Commission scolaire catholique de Saskatchewan  
Saskatchewan

**Edna Mason**

Administratrice de l'éducation, École communauté Kitasso  
Colombie-Britannique

**Norbert Mercredi**

Éducation, Formation et Jeunesse de Manitoba  
Manitoba

**Kenneth Paupanekis**

Université de Brandon  
Manitoba

**Gilbert Whiteduck**

Directeur de l'éducation, Conseil d'éducation Kitigan Zibi Education  
Québec

## ANNEXE 2

### RAPPORTS COMMANDÉS PAR LE GTNMÉ

**Early Childhood Development – Models and Studies.** Sarah Cox, Secrétariat du Projet de renouvellement en éducation, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

**Gifted Education in First Nations Education.** Darren McKee et Brenda Ahenakew. Conseil tribal Saskatoon.

**If Not Now, Then When? First Nations Jurisdiction over Education: A Literature Review.** Nancy A. Morgan, avocate-procureur, document préparé pour le *First Nations Education Steering Committee*.

**Indigenous Knowledge and Pedagogy in First Nations Education - A Literature Review with Recommendations.** Marie Battiste, Ph. D, directrice, Institut Apamuwek.

**Infrastructure and Funding in First Nations Education - A Literature Review and Summary Recommendations.** Robert Breaker, Buffalo Signal Associates.

**Literature Review - Language and Culture.** Mary Joy Elijah, M. Ed., Confédération nationale des centres culturels.

**Literature Review on Racism and the Effects on Aboriginal Education.** Verna St.-Denis, Université de la Saskatchewan, et Eber Hampton, Saskatchewan Federated Indian College.

**Neuroscientific Research and Education - An Overview for the Education Working Group.** Jim Muckle.

**A Review of First Nations Special Education Policies and Funding Directions within the Canadian Context.** Gerry Hurton, B. Ed., M. Ed. Saskatchewan Federated Indian College.

**The Role of Parental and Community Involvement in the Success of First Nations Learners: A Review of the Literature.** Barbara Kavanagh, directrice, recherche et écoles des Premières nations, *First Nations Education Steering Committee*.

**Teacher Recruitment, Training and Retention: Implications for First Nations Teachers' Education.** Jo-ann Archibald, Michelle Pidgeon, Shelley Janvier, Heather Commodore et Rod McCormick, Université de la Colombie-Britannique.

## **ANNEXE 3**

# **GROUPE DE TRAVAIL NATIONAL DU MINISTRE SUR L'ÉDUCATION**

## **PARAMÈTRES**

### **Objectif :**

Le Groupe de travail national du ministre sur l'éducation offrira au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien des options quant aux stratégies et mesures requises pour encourager l'excellence en matière d'éducation élémentaire et secondaire chez les Premières nations, pour reconnaître certains succès en matière d'éducation chez les Premières nations et réduire l'écart entre les résultats scolaires des étudiants des Premières nations et des autres étudiants canadiens. Les travaux de ce groupe de travail seront au centre de l'initiative de renouvellement de l'éducation du ministre, et ouvrira la porte à l'input et à la participation active des citoyens et des leaders des Premières nations.

### **Mandat et champ d'activité du groupe de travail**

Le groupe de travail national du ministre siégera de juin 2002 à décembre 2002.

Le groupe de travail présentera au ministre des Affaires indiennes un rapport final contenant des constatations tirées de recherche pré-existante sur l'éducation élémentaire et secondaire des Premières nations dans les six domaines suivants :

1. Direction légale et en matière de compétence);

2. la pédagogie, le développement des curriculum et la mesure des résultats académiques, la formation professionnelle des enseignants et l'éducation spéciale;
3. le recrutement, le maintien en poste des enseignants, et la formation à distance;
4. la culture et la langue autochtones, et l'emprise des communautés, des parents et des jeunes;
5. le développement de la capacité institutionnelle en éducation des Premières nations, ce qui inclut l'infrastructure, les normes, la gestion de la collecte de données et l'attribution des ressources financières; et,
6. l'éducation de la petite enfance.

Pour pouvoir le faire, le groupe devra examiner les études et rapports existants sur l'éducation des Premières nations et à l'éducation des autres Canadiens et il commandera, au besoin, des études et rapports supplémentaires. Le groupe de travail pourra demander l'avis de spécialistes extérieurs du domaine de l'éducation et de sujets connexes pour présenter ses conclusions.

À mesure que son travail évolue, le groupe de travail pourrait décider d'examiner d'autres domaines, y compris les liens avec d'autres initiatives connexes, tant fédérales que provinciales. Bien que le travail du groupe de travail portera directement sur l'éducation élémentaire et secondaire, il pourra toucher des questions concernant l'éducation post-secondaire, notamment le besoin d'établir des meilleurs liens entre les établissements post-secondaires et les écoles des Premières nations, la formation des enseignants, l'éducation en tant que carrière, la recherche universitaire dans le domaine et de l'éducation autochtone.

## **Produits livrables**

Le groupe de travail présentera ses constatations préliminaires au ministre à la mi--  
octobre 2002.

Le groupe de travail présentera son rapport final à la fin de décembre 2002.